DURABILITÉ ET FINANCE: LES OBJECTIFS ET LES DÉFIS DE PARETO POUR UN FUTUR DURABLE



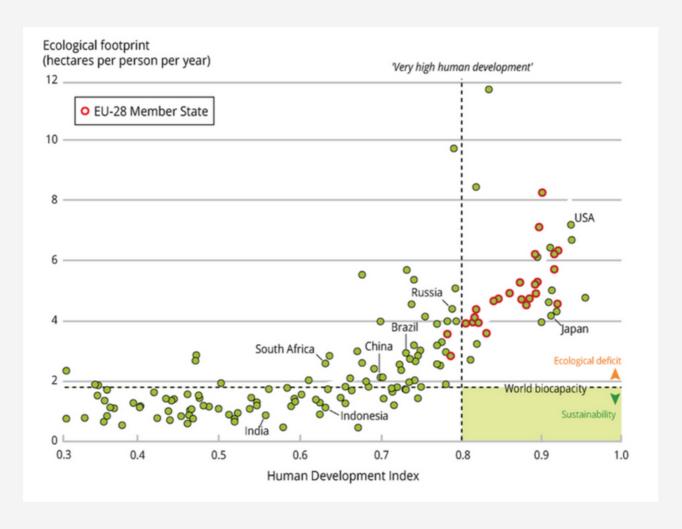
PLANNING FOR A BETTER LIFE

1 | Que signifie la durabilité et comment lui donner un sens ?

La première difficulté consiste à définir ce que signifie la durabilité ou le "développement durable".

Bien que la durabilité fasse l'objet de nombreuses interprétations, il ne s'agit pas d'un concept arbitraire ou relativiste. Les principes de base sont la **justice sociale** et le **respect de la capacité de charge de la terre**, ou "bien vivre ensemble sur une planète finie".

Le défi du XXIe siècle est de **construire une bonne vie pour l'ensemble de la population mondiale**, dans les limites de la capacité de charge de la planète. Mais qu'est-ce qu'une "bonne vie" dans une société, dans une perspective durable ? Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Mais le graphique ci-dessous constitue une tentative louable de s'en faire une idée claire ^[1].



Cette "qualité de vie durable" - pour tous - est atteinte lorsque tous les pays se situent dans la boîte verte, en bas à droite du graphique. Actuellement, on constate que très peu de pays s'approchent de ce cadre vert : une bonne coexistence dans les limites écologiques de la planète.

Sur l'axe des abscisses de ce graphique figure l'indice de développement humain (IDH) : cet indice est pondéré par le nombre d'années de scolarité, l'espérance de vie à la naissance et la richesse (liée au revenu national par habitant). Cet indice est exprimé par une valeur comprise entre 0 et 1, allant des pays les moins développés aux plus développés. Il convient de noter que les indicateurs de cet indice ne rendent pas compte de la situation économique et sociale mondiale, mais il s'agit de données quantifiables que l'on peut trouver pour presque tous les pays et qui rendent donc la comparaison possible.

L'axe des ordonnées donne une indication de l'empreinte écologique de chaque pays. L'empreinte écologique indique la superficie de terre et d'eau biologiquement productive nécessaire pour maintenir le niveau de consommation d'un pays ou d'une personne et la production de déchets qui y est associée. Si toute la surface utilisable de la terre était partagée entre tous les habitants et que la nature disposait de suffisamment d'espace pour se reconstituer, chaque résident aurait droit à 1,8 ha en moyenne. Il s'agit de la "part équitable de la Terre". L'empreinte écologique moyenne actuelle est de 2,7 ha, ce qui signifie que nous avons déjà besoin de la superficie d'une planète et demie. En 2017, l'empreinte écologique d'un Belge moyen était de 6,6 hectares. Le Belge moyen a donc une empreinte écologique beaucoup trop importante, au détriment des habitants d'autres pays.

Idéalement, tous les pays se situeraient dans la case verte, en bas à droite du graphique. Cela signifierait une qualité de vie durable pour tous, en vivant bien ensemble dans les limites écologiques de la planète. Le graphique montre qu'aucun pays n'a encore atteint ce point et que peu sont proches de la boîte verte.

Le défi du XXIe siècle consiste à **réduire l'empreinte écologique** moyenne mondiale (être aussi faible que possible sur l'axe des ordonnées), **sans sacrifier la qualité de vie** (avoir le score IDH le plus élevé possible sur l'axe des abscisses).

2 | Quelles sont les principales conventions collectives, lois et réglementations relatives à la durabilité ?

En 2015, tous les États membres des Nations unies ont adopté un Programme de développement durable. Il constitue un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir. Les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent un appel urgent à l'action de tous les pays - développés et en développement - dans le cadre d'un partenariat mondial, sont au cœur de cette démarche. Ils reconnaissent que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique - tout en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la conservation de nos océans et de nos forêts. De plus en plus d'organisations et d'entreprises intègrent les ODD dans leurs objectifs et même leur raison d'être^[2].

Avec le Green Deal en 2021, l'Europe a adopté une loi contraignante sur le climat avec, entre autres, l'objectif d'être neutre sur le plan climatique d'ici 2050 et une réduction de 55 % des émissions de CO2 d'ici 2030 comme objectif intermédiaire.

Le Green Deal européen est la stratégie de croissance européenne qui vise à améliorer le bien-être et la santé des citoyens, à rendre l'Europe neutre sur le plan climatique d'ici à 2050 et à protéger, préserver et améliorer le capital naturel et la biodiversité de l'UE.

3 | Ce qui change pour les placements financiers

L'un des règlements importants dans le secteur financier au sens large est le SFDR, ou Sustainable Finance Disclosure Regulation. Dorénavant, il est obligatoire de poser des questions explicites et complètes sur les objectifs de durabilité des investisseurs et des épargnants lors de la fourniture de conseils sur les investissements, les plans de retraite ou d'autres instruments financiers.

Le prestataire de services devra ensuite faire le lien avec les objectifs du client dans ses conseils. Depuis cette année, les investisseurs ont ainsi la possibilité de contribuer à déterminer comment leur argent est investi. Plus précisément, il s'agira de

- L'atténuation ou la lutte contre le changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et le contrôle de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Vous pourrez également choisir d'intégrer des objectifs de durabilité limités ou nuls dans vos investissements, votre épargne et vos plans de pension. Plus précisément, une politique d'ISR "légère" peut inclure l'évitement des principaux impacts négatifs sur les questions environnementales, sociales et d'emploi, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Il s'agit par exemple d'exclure les investissements dans des activités faisant appel au travail des enfants, dans des activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, dans des activités provoquant des émissions de gaz à effet de serre etc.

Le SFDR introduit un système de notation avec des exigences de divulgation pour les produits d'investissement. Cette loi crée une plus grande ouverture dans la façon dont les organisations organisent leurs activités et donne aux investisseurs une chance de connaître les objectifs des entreprises.

4 | Et pour Pareto, quels sont nos objectifs de durabilité en tant qu'organisation ?

- Panneaux solaires installés en 2021
- Engagement à électrifier le parc automobile
- Installation de 6 bornes de recharge pour voitures dans notre parking
- Le moins de jetable possible Par exemple :
 - o soupe quotidienne dans une chaudière à eau chaude via un traiteur local
 - Eau via une fontaine (gazeuse ou réfrigérée)
 - Gourde d'eau pour chaque employé
 - Machine à café sans tasses jetables
 - Support de noix avec bocaux de recharge
- Espace douche pour les cyclistes et possibilité pour les employés de bénéficier d'un leasing de vélos
- Point de charge pour les cyclistes avec ebike ou speed pedelec
- 1 siège social **situé à côté d'une gare ferroviaire** (SNCB Zaventem) pour permettre l'accès en train
- Coopération avec SOS kinderdorpen avec un engagement financier
- Large éventail de **fonds d'investissement durables** provenant de différents gestionnaires d'actifs

En 2023, Pareto travaille sur un plan de durabilité avec une équipe de 7 employés internes qui recevront du temps de travail à cette fin.

5 | Pareto pour un futur durable?

La prise de conscience de la responsabilité collective qui a lieu actuellement chez de nombreuses personnes et entreprises est également présente dans notre organisation. Une conscientisation auprès de nos clients pour des investissements durable et responsable (fonds ISR) ainsi qu'un certain nombre d'actions ponctuelles sont déjà en place.

Un inventaire plus approfondi, l'objectivation, la sensibilisation, la communication dans toute l'organisation et l'action collective sont les prochaines étapes. Il existe un élan unique dû au contexte général, à la nouvelle législation et au choix et à la conviction que le plan d'actions pour le développement durable est une prochaine étape importante. Par le biais de consultations et de discussions, nous établirons des priorités dans les mois à venir pour accompagner l'évolution nécessaire qui s'impose.

Parlez-en avec votre consultant chez Pareto et nous chercherons ensemble des solutions qui correspondent à vos valeurs et convictions en tant qu'investisseur et épargnant.

6 | Glossaire pour comprendre les termes "durables"

PRI

Un PRI (Principles for Responsible Investment) est un réseau international d'investisseurs travaillant ensemble sur la durabilité, soutenu par les Nations Unies. Son objectif est de comprendre les implications de la durabilité pour les investisseurs et d'aider les signataires à intégrer ces aspects dans leurs décisions d'investissement et leurs pratiques de propriété. En appliquant ces principes, les signataires contribuent au développement d'un système financier mondial plus durable.

Ces principes fournissent un cadre d'actions possibles pour intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissement de toutes les catégories d'actifs. L'investissement responsable est un processus qui doit être adapté à la stratégie d'investissement, à l'approche et aux ressources de chaque organisation. Ces principes sont conçus pour être compatibles avec les styles d'investissement des grands investisseurs institutionnels diversifiés opérant dans un cadre traditionnellement confidentiel.

En mars 2022, plus de 4 800 signataires de plus de 80 pays, représentant environ 100 000 milliards de dollars (un billion est un 1 avec 12 zéros), ont approuvé les principes. Les six principes sont les suivants^[3]:

- 1. Nous intégrerons les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels.
- 2. Nous prenons en charge les questions ESG et les intégrerons dans nos politiques et nos pratiques.
- 3. Nous chercherons à obtenir des informations appropriées sur les questions ESG de la part des entités dans lesquelles nous investissons.
- 4. Nous encouragerons leur acceptation et leur mise en œuvre au sein du secteur de l'investissement.
- 5. Nous travaillerons ensemble pour renforcer notre efficacité dans la mise en œuvre.
- 6. Nous rendrons compte de nos activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre.

Membres belges actuels : AG Insurance, Mercier Vanderlinden, Delen, Belfius, Degroof Petercam, KBC, etc. Plusieurs de ces gestionnaires de fonds sont présents dans nos portefeuilles.

ESG est l'abréviation de Environmental, Social and Governance (environnement, social et gouvernance) et désigne les trois facteurs centraux permettant de mesurer la durabilité d'un investissement.

Les critères environnementaux examinent la manière dont une entreprise contribue aux défis environnementaux (par exemple, les déchets, la pollution, les gaz à effet de serre, la déforestation et le changement climatique) et les résultats qu'elle obtient dans ce domaine. Les critères sociaux examinent la manière dont une entreprise traite ses employés (par exemple, la gestion du capital humain, la diversité et l'égalité des chances, les conditions de travail, la santé et la sécurité et la vente trompeuse) et les critères de gouvernance examinent la manière dont une entreprise est gouvernée (par exemple, la rémunération des dirigeants, les pratiques et la stratégie fiscales, la corruption et les pots-de-vin et la diversité et la structure générales).

L'investissement ESG repose sur l'idée simple que les entreprises sont susceptibles d'atteindre et de dégager des rendements élevés si elles créent de la valeur pour leurs parties prenantes - employés, clients, fournisseurs et société en général, y compris l'environnement - et pas seulement pour les propriétaires de l'entreprise. L'analyse ESG se concentre donc sur la manière dont les entreprises servent la société et sur l'impact que cela a sur leurs performances actuelles et futures. L'analyse ESG ne porte pas uniquement sur ce que fait l'entreprise aujourd'hui. Il est extrêmement important de tenir compte également des tendances futures, ce qui implique nécessairement des changements perturbateurs susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur la rentabilité future de l'entreprise, voire sur sa survie.

ODD ONU

En 2015, les Nations unies ont établi **les 17 objectifs de développement durable (ODD)**, ou objectifs de développement durable. Ces objectifs ont été divisés en 169 sous-objectifs ou indicateurs, qui vont de l'eau potable à l'éducation pour tous, en passant par l'éradication de la pauvreté, l'agriculture durable, etc. Cela va au-delà du climat et de l'écologie pour atteindre des objectifs sociaux. Ils deviennent de plus en plus un guide et un cadre de référence pour les organisations qui souhaitent lier leurs activités à un ou plusieurs de ces 17 ODD.

Green Deal UE

L'UE vise également une économie circulaire d'ici 2050, avec un système alimentaire durable et la protection de la biodiversité et des pollinisateurs. En 2021, l'Union européenne a rendu la neutralité climatique, avec zéro émission de CO2 d'ici 2050, légalement contraignante dans l'UE. L'objectif intermédiaire est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE de 55 % d'ici à 2030. Cet objectif est inscrit dans la législation européenne sur le climat. Le "Green Deal" européen est la feuille de route visant à rendre l'UE neutre sur le plan climatique d'ici à 2050, en renforçant la réduction des émissions de CO² de 55 % par rapport aux émissions de 1990.

SFDR

SFDR est l'abréviation de Sustainable Finance Disclosure Regulation (Règlement sur la divulgation d'informations sur la durabilité dans le secteur des services financiers).

Le SFDR fournit une transparence sur la manière dont les risques et les opportunités de durabilité sont intégrés dans les choix et les recommandations d'investissement sur le marché financier. Le SFDR introduit un système de classification pour évaluer si une activité économique est durable (= Taxonomie) et cela inclut des exigences de divulgation pour les produits d'investissement.

• La catégorisation des fonds d'investissements

o Article 6:

- Appelé "Produits neutres".
- Ne peut être commercialisé comme "ESG ou durable".
- Les informations sur l'intégration des risques liés à la durabilité doivent toutefois être divulguées aux investisseurs.

o Article 8:

- Appelés "Produits avec intégration ESG".
- Le produit possède des caractéristiques environnementales ou sociales et est également commercialisé en tant que tel.
- Les produits de l'article 8 standard n'ont pas d'objectif de durabilité.

• Article 9:

- Appelés "Produits d'impact".
- L'objectif du produit est l'investissement durable
- Assure qu'aucun désavantage significatif n'est causé par rapport aux objectifs d'investissement durable
- L'impact final du produit est de réaliser des améliorations concrètes en termes d'objectifs environnementaux ou sociaux.

• La "Taxonomie A, B et C"

C'est l'un des éléments clés pour faire évoluer le monde financier vers la durabilité. La taxonomie européenne sera la référence pour les produits financiers qui poursuivent des objectifs de durabilité environnementale. Cela devrait conduire à une plus grande certitude pour les investisseurs et à une meilleure sensibilisation à l'impact environnemental des produits financiers. À un stade ultérieur, la taxonomie sera étendue aux activités économiques qui contribuent à d'autres objectifs de durabilité, y compris les objectifs sociaux.

- La catégorie A signifie que vous préférez un investissement durable sur le plan environnemental avec un objectif environnemental concret. L'investissement doit contribuer de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :
 - L'atténuation ou la lutte contre le changement climatique ;
 - L'adaptation au changement climatique ;
 - L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines :
 - La transition vers une économie circulaire ;
 - La prévention et le contrôle de la pollution aka la pollution ;
 - La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- La catégorie B signifie que vous souhaitez un produit qui investit dans un placement durable au sens du RGPD :
 - l'investissement est réalisé dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux, en particulier un investissement qui contribue à l'efficacité des ressources en termes d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, pour la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que pour l'impact sur la biodiversité et l'économie circulaire.

et/ou un ou plusieurs objectifs sociaux, notamment un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités, ou qui favorise la cohésion sociale, l'inclusion sociale et les relations industrielles, ou un investissement dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées.

- elle ne compromet pas sérieusement ces objectifs
- les entreprises bénéficiaires des investissements suivent des pratiques de bonne gouvernance, notamment de bonnes structures de gestion, des politiques d'emploi et de rémunération correctes et le respect de la fiscalité.

L'accent est mis sur les questions environnementales et sociales. Les critères sont définis de manière plus générale par le législateur que dans la catégorie A.

 La catégorie C signifie que vous ne souhaitez pas nécessairement que votre investissement soit fait dans des activités économiques qui contribuent explicitement à un objectif environnemental ou social. Cependant, vous souhaitez que votre stratégie d'investissement prévoie une politique pour les principaux effets négatifs que les décisions d'investissement peuvent avoir sur les facteurs de durabilité.

Plus précisément, une politique d'investissement peut prévoir d'éviter les principaux effets négatifs sur les questions environnementales, sociales et d'emploi, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Il s'agit par exemple d'exclure les investissements dans des activités faisant appel au travail des enfants, dans des activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, dans des activités provoquant des émissions de gaz à effet de serre, etc.

La directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) devrait garantir que les entreprises divulguent des informations adéquates sur les risques et les opportunités de durabilité auxquels elles sont confrontées, ainsi que sur les impacts qu'elles ont sur les personnes et l'environnement (c'est-à-dire le principe de la double matérialité). Selon la directive, les rapports sur le développement durable doivent être "comparables, fiables et faciles à trouver et à utiliser pour les utilisateurs grâce aux technologies numériques". L'adoption et la mise en œuvre de cette directive suivront dans les années à venir et constituent une composante de la réalisation du Green Deal.

VAT & FSMA 0832 535 756

Pareto, your financial partner



Pareto gère le patrimoine de + de 3000 familles en Belgique



de nos clients nous recommandent

Pareto, Gazelle 2017

"Le concept de Pareto est génial tellement il est simple: une gestion du patrimoine transparente et éthique à un prix défiant toute concurrence".



Pareto vous conseille sur les mesures qui, en fonction de vos souhaits et de votre situation personnelle et patrimoniale, peuvent être envisagées en vue d'optimiser la planification de votre succession, votre pension, votre fiscalité et votre patrimoine.

Nous étudions également avec vous l'impact fiscal que ces mesures représentent et nous vous accompagnons tout au long de la mise en place des solutions.

Ensemble avec Pareto, assurez-vous de régulièrement les revoir afin de vous assurer que celles-ci sont toujours en adéquation avec votre situation personnelle et continuent de répondre aux prescrits légaux civils et fiscaux.



Obtenir une consultation libre de frais et sans engagement?

Contactez un de nos conseillers par téléphone au +32 2 201 26 67 ou par email à l'adresse info@pareto.be